

Image not found or type unknown



Droit de diffusion de média

Par **arthur**, le **26/05/2010** à **12:23**

Bonjour, je suis responsable de stage dans un IUT et j'ai filmé des soutenances de stage d'entreprise. Ces soutenances sont publiques. Aucun élément confidentiel, ni diffamatoire, aucun jugement de valeur n'est porté. Ma question est : puis-je diffuser ces vidéos sur notre site internet ? Les maîtres de stage d'entreprise n'y sont pas opposés, mais on a toutes les peines à avoir une autorisation écrite signée. Merci !!